

Ma Prime Renov' ça devient quoi ?



Depuis la mise en suspens de l'aide financière MaPrimeRénov' au 1^{er} janvier 2026, liée à l'absence de vote de la loi de finances, de nombreux projets de rénovation énergétique ont été fragilisés par un manque de moyens.

Pas de panique ! **Votre projet peut toujours être poursuivi**, notamment grâce à l'accompagnement de votre architecte. Son rôle est essentiel pour **optimiser** votre rénovation et permettre la réalisation des travaux dans le **respect de votre budget**.



Grâce à une analyse globale du projet, l'architecte identifie les interventions les plus efficaces, évite les dépenses superflues et hiérarchise les travaux afin d'obtenir le **meilleur rapport coût/performance**. Cette approche permet de concevoir une rénovation à la fois qualitative, cohérente et réellement **adaptée à vos capacités financières**.

Il peut également vous accompagner dans la recherche d'aides alternatives telles que celles de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat), les CEE (certificats d'économies d'énergie), ou d'autres dispositifs sous réserve de votre éligibilité. Pour le département du 49 (Maine-et-Loire) la



Maison de l'habitat ([cliquez-ici](#)) peut également vous aider dans la recherche de solutions de financement.

Même en l'absence de subventions, une **rénovation performante et durable** reste tout à fait possible. Votre architecte pourra vous conseiller pour adapter le projet à votre budget réel.

Nous restons en veille sur l'actualité

pour vous informer des modifications à venir de ce dispositif.

Mentions :

Document réalisé par Inès LOUAIL stagiaire de Clara VIJOUX
©Agence Vijoux Architecte – 2026 – Tous droits réservés
Création : 15 janvier 2026